



Territoire

# Sept agents territoriaux sur dix travaillent pour une commune

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, 365 000 agents travaillent dans les collectivités territoriales d'Ile-de-France. Les trois quarts occupent des postes de catégorie C et quatre sur dix appartiennent à la filière technique. Depuis 2000, les effectifs ont augmenté de 12 % grâce à la création de structures intercommunales et au dynamisme des communes. Les communes emploient sept agents territoriaux sur dix. Plus les communes sont de taille importante, plus la proportion d'emplois de catégorie A est forte.*

Laurence CHEVREUX et Philippe POTTIER  
Service études et diffusion

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, 365 000 personnes travaillent dans les collectivités territoriales franciliennes (⇒■ Source). Cela représente 7 % de l'emploi salarié régional 📍📌. En 5 ans, la Fonction publique territoriale francilienne a gagné 38 000 emplois, soit une progression similaire à celle observée en France (+ 12 %).

### Augmentation des non-titulaires et des filières récentes

Les titulaires occupent sept postes sur dix. Entre 2000 et 2005, la croissance des effectifs s'affirme surtout chez les non-titulaires (+ 15 %). En revanche, les assistantes maternelles sont moins nombreuses (- 10 %). Les effectifs d'emplois aidés se replient également, notamment les emplois-jeunes dont la suppression progressive du dispositif a débuté en 2002. Ils passent de 6 300 à 2 100 agents en trois ans. Le nombre d'apprentis augmente régulièrement, même si ces effectifs restent marginaux (1 300 agents).

La filière technique domine l'emploi territorial (quatre emplois sur dix), en raison de l'importance des effectifs d'agents d'entretien. La filière administrative emploie 22 % des agents territoriaux. Les

femmes, qui occupent plus de six postes territoriaux sur dix, sont essentiellement présentes au sein de la filière administrative et constituent également une part importante des agents d'entretien.

### Source : Les collectivités territoriales et l'enquête Colter

Le terme « **collectivités territoriales** » désigne les communes, regroupements de communes et les conseils régionaux et généraux ou les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Il inclut également les offices publics d'HLM, les organismes publics d'aménagement et de construction (OPAC), les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), ainsi que les groupements d'intérêt public (GIP) ou le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Les établissements communaux regroupent les communes, les centres communaux d'action sociale et les caisses des écoles.

L'Observatoire de l'emploi public (OEP) exclut de sa définition les OPAC, les EPIC, les GIP et les associations syndicales autorisées (ASA).

La liste des organismes est détaillée dans la figure 1.

Les résultats présentés ici sont issus de l'**enquête Colter** - enquête annuelle exhaustive réalisée auprès des collectivités territoriales et des établissements publics locaux administratifs, industriels et commerciaux sur les personnels qu'ils rémunèrent. L'opération recense les personnes rémunérées au 31 décembre par les collectivités territoriales.

Les établissements locaux d'enseignement privé ou public, de la fonction publique hospitalière et les chambres consulaires sont exclus du champ.

Pour les filières et les catégories hiérarchiques, les effectifs sont comptabilisés hors assistantes maternelles et hors emplois aidés (CES, CEC et contrat emploi-jeune).

Les évolutions ne sont pas disponibles pour les Centres de gestion (CDG) et Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

## 1 Forte concentration des effectifs dans les établissements communaux

	Effectifs	dont titulaires	Répartition globale (en %)	Evolution 1999/2004 (en %)
<b>Echelon départemental et régional</b>	<b>55 600</b>	<b>44 758</b>	<b>15,2</b>	<b>12,1</b>
Conseil régional	1 323	981	0,4	26,4
Conseils généraux	33 901	24 992	9,3	6,6
Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)	12 793	12 377	3,5	36,1
Préfecture de police de Paris	6 490	5 812	1,8	10,4
Etablissements publics départementaux administratifs (EPD)***	1 093	596	0,3	-25,6
<b>Echelon communal</b>	<b>282 511</b>	<b>193 394</b>	<b>77,1</b>	<b>9,5</b>
Communes	260 077	180 732	71,0	10,1
Centres communaux d'action sociale (CCAS)	15 857	11 551	4,3	13,2
Caisses des écoles (CDE)	6 577	1 111	1,8	-14,8
<b>Echelon intercommunal</b>	<b>12 472</b>	<b>8 864</b>	<b>3,4</b>	<b>87,6</b>
Communautés de communes	946	536	0,3	2 152,4
Communautés d'agglomération	4 379	3 450	1,2	non significatif
Syndicats d'agglomération nouvelle (SAN)	762	605	0,2	non significatif
Syndicats de communes à vocation unique ou multiple (SIVU+SIVOM)	6 385	4 273	1,7	2,2
<b>Autres organismes</b>	<b>14 051</b>	<b>5 900*</b>	<b>3,6</b>	<b>14,1*</b>
Offices publics d'HLM	6 070	4 742	1,7	-11,0
Offices publics d'aménagement et de construction (OPAC)	4 697	662	1,3	67,5
Autres établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)	937	244	0,3	18,3
Associations syndicales autorisées (ASA)	70	20	0,0	9,4
Centres de gestion (CDG)	456	non disponible	0,1	non disponible
Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT)	617	non disponible	0,2	non disponible
Caisses de crédit municipal	290	78	0,1	10,3
Autres établissements publics locaux administratifs (EPL)	196	131	0,1	206,3
Groupements d'intérêt public (GIP)	718	23	0,2	156,4
<b>Ensemble</b>	<b>364 634</b>	<b>252 916*</b>	<b>100,0</b>	<b>11,69*</b>
Dont champ OEP (hors ASA,GIP,EPIC et OPAC)*	358 212	251 967*		13,4*

\*hors Centres de gestion et Centre national de la fonction publique territoriale.

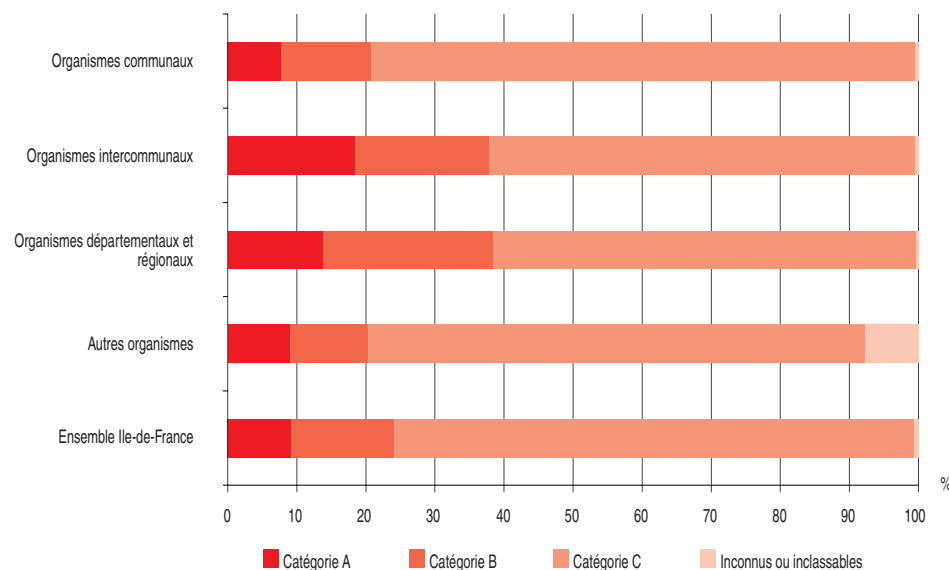
\*\*OEP : Observatoire de l'emploi public.

\*\*\*certains agents de la fonction publique hospitalière peuvent appartenir aux EPD.

Source : Insee, Colter 2004

## 2 Une meilleure représentativité des postes de catégorie A dans les organismes intercommunaux

Répartition des effectifs de la Fonction publique territoriale francilienne par type d'organisme et catégorie hiérarchique au 1<sup>er</sup> janvier 2005



Champ : hors emplois aidés et assistantes maternelles.

Source : Insee, Colter 2004

C'est dans les filières animation (+ 29 %) et sécurité (+ 15 %) mises en place récemment que l'augmentation des effectifs est la plus dynamique depuis 2000. Les emplois de la filière médico-sociale progressent le plus faiblement (2 %). Ils ne représentent plus que 7 % des effectifs (8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2000). Le développement des services à la personne participe à la progression des effectifs dans les départements où la vitalité démographique est forte (Seine-et-Marne : + 4,6 % ; Ile-de-France : + 2,6 %).

## Trois agents sur quatre occupent un emploi de catégorie C

Les emplois de catégorie C sont largement majoritaires : 75 % des agents occupent ce type d'emploi 2. Cette prééminence s'explique par le fort poids des agents en recrutement direct, ne nécessitant pas le passage d'un concours et n'exigeant aucun niveau de diplôme. Ceux-ci sont très nombreux dans la filière technique (agents d'entretien). Dans les communes et établissements communaux, la part des agents de catégorie C culmine à 80 %.

Moins d'un agent sur dix appartient à la catégorie A. Ils sont plus fréquents dans la filière administrative (16 %) à laquelle se rattachent les postes d'attaché. Par ailleurs, les catégories A et B sont plus présentes dans les organismes départementaux et régionaux ainsi que dans les structures intercommunales (environ 40 % des agents). Le développement des structures intercommunales, des fonctions de management dans les collectivités territoriales et des postes d'attaché a entraîné une hausse de 17 % des agents de catégorie A en 5 ans.

## L'augmentation des effectifs s'accélère dans les structures intercommunales


Les organismes intercommunaux emploient seulement 3,4 % des agents territoriaux en Ile-de-France contre 11 % en France (⇒■ EPCI). La mise en place des structures intercommunales est plus lente en Ile-de-France.

Cependant, la région rattrape son retard : en trois ans, les effectifs des communautés d'agglomération ont été multipliés par six, ceux des communautés de communes par deux. La transformation des syndicats d'agglomération nouvelle en

communautés d'agglomération contribue aussi à la progression des effectifs.

La moitié des postes sont dans la filière technique dans les communautés de communes. Un emploi sur trois relève de la filière administrative, aussi bien pour les communautés de communes que pour les communautés d'agglomération.

### Plus de sept emplois sur dix dans les communes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sept agents territoriaux sur dix travaillent pour une commune contre six sur dix en France. Entre 2000 et 2005, le nombre d'agents communaux augmente de 10 %  ③.

En 5 ans, les effectifs de la ville de Paris ont progressé de 6 300 agents territoriaux (+ 13,5%). L'évolution des titulaires est très soutenue (+ 17 %) et ils sont relativement plus nombreux que dans le reste de la région (73 % contre 68 %). En revanche, la part des femmes est moindre à Paris (53 % contre 65 %) et les agents exercent davantage des emplois techniques (46 % contre 42 %).

Dans les communes situées en petite couronne, la moitié des 10 300 agents gagnés en 5 ans sont des non-titulaires, pour beaucoup employés dans les filières culture, sport et animation dont les effectifs ont cru de 42 %. Les effectifs des communes situées en grande couronne progressent plus faiblement qu'en petite couronne malgré un gain de 7 200 agents (+ 7,8 % contre 10,9 %). Dans ces communes, seulement 8,9 % des agents sont de catégorie A, contre 13,5 % dans les communes de petite couronne.

Depuis 2000, on observe une forte croissance des effectifs de la catégorie A dans les communes de 5 000 habitants ou plus (+ 12 %). Ces 344 communes emploient 95 % des agents territoriaux. Près d'un sur trois travaillent dans une commune de plus de 80 000 habitants. Dans les grandes communes de 40 000 à 80 000 habitants, la part des effectifs non-titulaires augmente de 4 points en 5 ans (25 % à 29 %), principalement dans les filières animation et technique. En 2005, le léger repli des effectifs communaux (- 0,5 %) enregistré dans les villes de 10 à 20 000 habitants peut être imputable à la disparition des emplois jeunes.

## EPCI

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, 2 525 EPCI ont été créés en France (métropole et Dom). Ainsi, 88 % des communes françaises font partie d'un EPCI à fiscalité propre, c'est-à-dire d'une communauté de communes, d'une communauté d'agglomération, d'une communauté urbaine ou d'un syndicat d'agglomération nouvelle (SAN). Elles regroupent 84 % de la population totale soit 52,2 millions d'habitants.

En Ile-de-France, 94 EPCI sont implantés, soit 15 de plus qu'en 2004. Parmi eux, 27 sont des communautés d'agglomération, 63 des communautés de communes et 4 des SAN. Les EPCI regroupent 4,8 millions de Franciliens dans 781 communes (54 % des habitants de la région hors Paris et 61 % des communes). Un tiers des EPCI d'Ile-de-France se situe en Seine-et-Marne. Dans ce département, sept communes sur dix appartiennent à un EPCI et 77 % de la population y réside.

En revanche, en petite couronne, la définition de périmètres reste difficile, compte tenu de la densité du foncier bâti et de la préexistence de grands établissements en charge des principaux services publics (transports, eau, assainissement, ordures ménagères...). Le développement des structures intercommunales y est donc plus lent.

## Les seuils de recrutement dans les communes

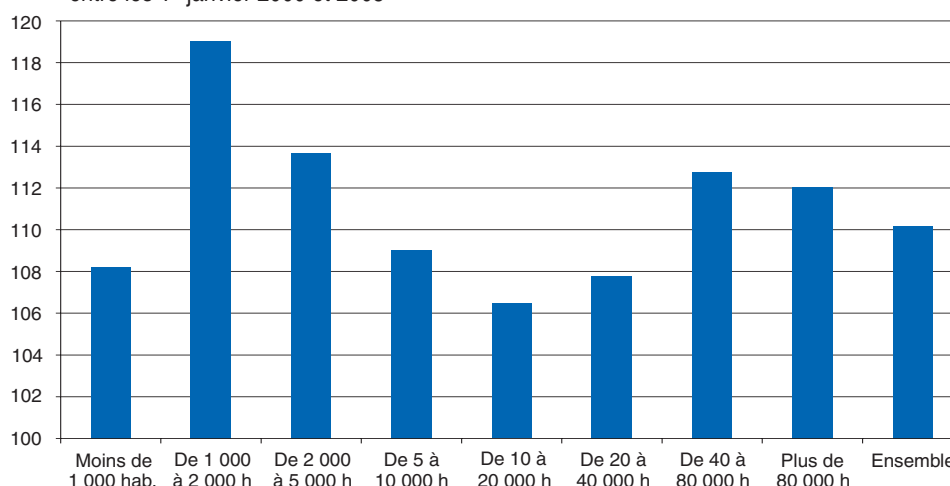
Les seuils de recrutement de la Fonction publique territoriale peuvent, en partie, expliquer la structure des effectifs territoriaux. Seules les communes de plus de 80 000 habitants peuvent recruter des administrateurs, des ingénieurs en chef et celles de plus de 10 000 habitants des ingénieurs principaux.

Quant aux communes de moins de 1 000 habitants et, sous certaines conditions celles de moins de 2 000, elles disposent de certaines facilités : elles peuvent recruter des agents non-titulaires à temps non complet.

Grade	Seuil démographique
Administrateur	Supérieur à 80 000 habitants
Directeur territorial	Supérieur à 40 000 habitants
Attaché principal	Supérieur à 5 000 habitants
Secrétaire de mairie	Inférieur à 3 500 habitants
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	Supérieur à 80 000 habitants
Ingénieur en chef de classe normale	Supérieur à 80 000 habitants
Ingénieur principal	Supérieur à 10 000 habitants
Conseiller principal des activités physiques et sportives (APS)	Supérieur à 10 000 habitants
<b>Emplois fonctionnels</b>	
Directeur général des services	Supérieur à 3 500 habitants
Directeur général adjoint des services	Supérieur à 20 000 habitants

### ③ Progression soutenue des effectifs dans les petites communes\*

Evolution du nombre d'agents communaux dans les communes franciliennes entre les 1<sup>er</sup> janvier 2000 et 2005\*\*



\* les effectifs des caisses des écoles et des centres communaux d'action sociale sont exclus.

\*\*base 100 au 01/01/2000.

Les 937 petites communes franciliennes, de moins de 5 000 habitants, regroupent moins de 10 % de la population et elles n'occupent que 5 % des agents territoriaux. Cependant, entre 2000 et 2005, la croissance de leurs effectifs est dynamique (+ 13,4 %). Leurs agents communaux sont titulaires pour les trois quarts d'entre eux et leur nombre y augmente plus fortement (20 % contre 10 % dans les grandes communes de plus de 5 000 habitants).

Dans ces petites communes le poids de la filière technique et des catégories C est particulièrement élevé, notamment dans les structures de moins de 1 000 habitants où la filière technique représente jusqu'à six emplois sur dix et les catégories C jusqu'à neuf emplois sur dix.

### Concentration au cœur de l'agglomération parisienne

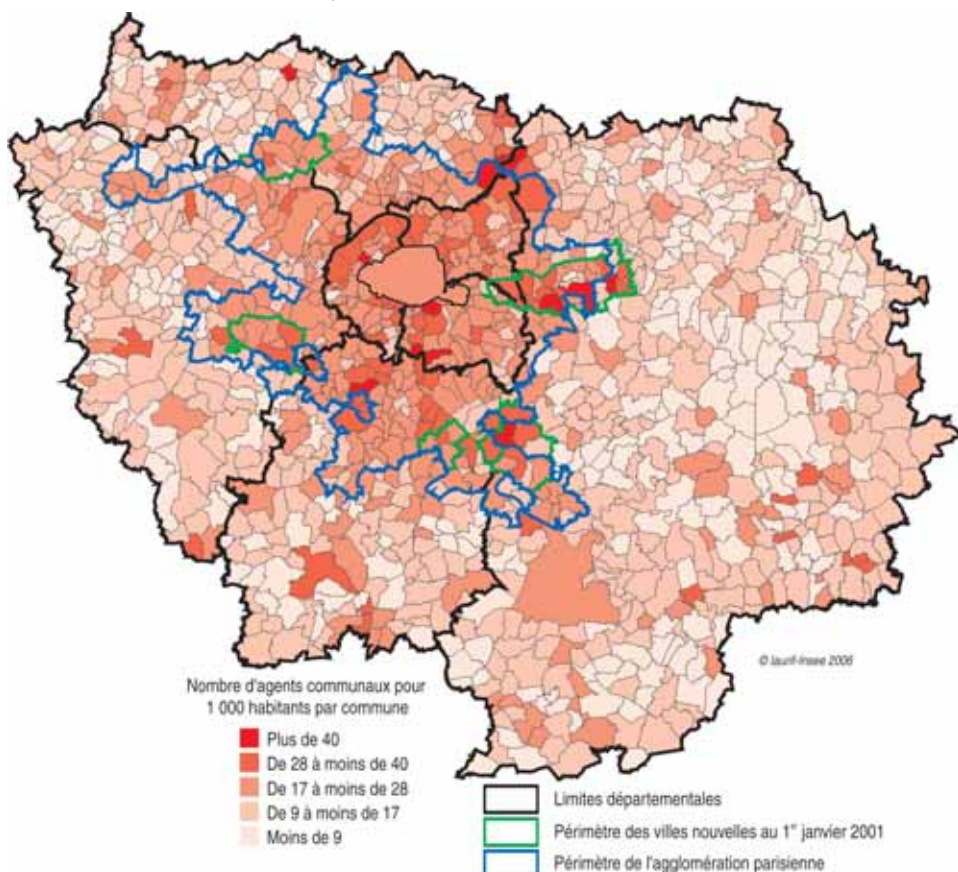
Les collectivités territoriales de Paris et la petite couronne emploient 63 % des agents territoriaux en Ile-de-France, alors que ces quatre départements n'accueillent que 56 % de la population. Le quart des agents territoriaux franciliens travaillent à Paris. Ensuite, 14 % des emplois territoriaux sont situés en Seine-Saint-Denis ; la Fonction publique territoriale y représente un emploi salarié sur dix.

Toutefois en cinq ans, l'augmentation des effectifs s'avère la plus soutenue en Seine-et-Marne (+ 17 %). Cette croissance a deux origines : le dynamisme démographique dans ce département entraîne le développement des services à la personne et le rattrapage du retard de l'intercommunalité amène la création de nombreuses structures. A l'inverse, en 2004, un léger repli s'observe pour les Yvelines (- 800 agents).

Dans les communes et établissements communaux qui emploient les trois quarts des agents territoriaux en

#### 4 Concentration des effectifs dans les grandes communes

Taux d'administration locale pour 1 000 habitants dans les communes franciliennes au 01/01/05



Source : Insee, Colter 2004 et recensement de la population 1999

Ile-de-France, les effectifs ont augmenté de 30 000 agents en 5 ans (+ 9,5 %).

Depuis 2000, les effectifs des organismes départementaux et régionaux (15 % des agents) augmentent de manière plus dynamique que dans les établissements communaux. Cette hausse se révèle encore plus vigoureuse pour les services départementaux d'incendie et secours (+ 36 %) et le Conseil régional (+ 26 %).

Les communes situées en grande couronne, moins peuplées qu'en petite couronne, ont des taux d'administration locaux plus bas (nombre d'agents communaux pour 1 000 habitants). Cela se vérifie surtout pour les communes situées au cœur de la Seine-et-Marne. Cette faiblesse relative des taux d'administration peut

s'expliquer par une moindre importance des services offerts par les petites collectivités.

En revanche, on observe dans les communes situées en petite couronne des taux d'administration plus élevés. Il en est de même pour celles situées à proximité des aéroports internationaux (Roissy, Orly) ou à l'intérieur des villes nouvelles (Marne-la-Vallée, Sénart...).

#### Pour en savoir plus

**Deschamps F., Loonis V.** : « L'emploi dans les collectivités locales au 31 décembre 2004 », *Insee première*, n° 1091, juillet 2006.

**Blin F.** : « L'emploi dans les collectivités territoriales », *Insee Ile-de-France faits et chiffres*, n° 104, octobre 2005.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France

7, rue Stephenson - Montigny-le Bretonneux

78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication : Sylvie Marchand

Comité de rédaction : Brigitte Belloc

Rédactrice en chef : Corinne Martinez

Secrétaire de rédaction : Françoise Beauflis

Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France

Maquette : Nathalie Lebraud - Laure Omont

Impression : S. N. Rafal

Gestion des abonnements : Agnès Vavasour

Tél. : 01 30 96 90 75 - Fax : 01 30 96 90 67

Vente par correspondance : Tél. : 01 30 96 90 56 - Fax : 01 30 96 90 27

Internet : www.insee.fr/ile-de-france

Vente sur place : Insee Info Service - Tour Gamma A - 195, rue de Bercy - 75582 Paris cedex 12

Tél. : 01 53 17 89 39 - Fax : 01 53 17 88 09

ISSN 0984-4724

Commission paritaire n° 2133 AD

Code Sage 10627452

© Insee 2006

Tarif : Le numéro : 2,2 € - Abonnement : - France : 30 € - Etranger : 36 €

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> semestre 2006

Insee Ile-de-France Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les 2 mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

[www.insee.fr/ile-de-france](http://www.insee.fr/ile-de-france)